

## Chronique - Débats

# LA CÔTE D'IVOIRE TIRE LES PREMIERS BENEFICES DE SA COURAGEUSE REFORME DES RETRAITES

**L**a capacité à sortir rapidement des crises est la marque des grands pays. Depuis la fin de la crise de 2011, la Côte d'Ivoire nous démontre tous les jours son énergie vitale, avec la stabilité politique retrouvée, le dynamisme de sa croissance, et les nombreux projets de développement qui fédèrent les Ivoiriens.

La protection sociale n'est pas en reste, dans ce grand bouillonnement de réformes.

Alors que la CNPS et la CGRAE étaient empêtrées, à la fin de la décennie 2000-2010, dans des déficits récurrents, elles connaissent aujourd'hui des situations financières florissantes. La CNPS s'est même récemment engagée dans un projet pharaonique d'extension de la protection sociale à de nouvelles populations, et de couverture de nouveaux risques sociaux.

D'où vient ce changement radical ? La réponse est simple : des courageuses réformes paramétriques des régimes de retraite, adoptées en 2012, pour ramener à l'équilibre un système fragilisé par les déficits.

Le chemin qui a conduit à la réforme fut long, compte tenu du contexte politique de l'époque. Il a commencé en 2005-2006, quand la CNPS a lancé le mouvement, par une étude actuarielle en profondeur

de ses régimes. Les dirigeants de l'époque savaient que l'institution entrait dans une zone de difficultés. FINACTU a eu l'honneur d'être choisi, dans le cadre d'un appel d'offres international, pour réaliser cette étude, dont les résultats, rendus en 2007, étaient sans appel : sans réforme, la CNPS allait tout droit vers une dégradation très importante de sa situation financière. Deux ans plus tard, une étude équivalente sur le régime des fonctionnaires (CGRAE) aboutissait aux mêmes conclusions.

Compte tenu de la situation politique instable à l'époque en Côte d'Ivoire, il a fallu plusieurs années avant que le gouvernement ne puisse véritablement prendre le dossier en main. C'est donc en 2012 que le nouveau pouvoir politique a pu prendre la décision autorisant la mise en œuvre d'une réforme courageuse qui a permis aux institutions de retrouver une bonne santé financière. Nul doute que toutes les parties prenantes comprenaient parfaitement que les inconvénients de cette réforme étaient préférables aux affres d'une sécurité sociale en faillite.

Dans le cas de la CNPS, l'étude de FINACTU avait montré qu'en modifiant plusieurs paramètres du régime de retraite (l'âge de départ, le taux d'annuité, les taux de cotisation, etc.), un retour à l'équilibre était possible, non seulement à court terme mais sur une durée d'au moins deux décennies. L'adoption de la réforme fut l'un des premiers actes du nouveau

président Alassane OUATTARA (Journal Officiel du 26 janvier 2012). Elle combinait principalement un recul de l'âge de la retraite (de 55 à 60 ans, étalé sur 5 ans), une augmentation des taux de cotisation (de 8% à 12% en 2012 puis 14% en 2013), et un calcul du salaire de référence non plus sur les 10 derniers salaires mais sur les 15 derniers (augmentation d'une année par an pendant 5 ans).

Sans surprise (les études actuarielles le prévoyaient), cette réforme a propulsé la CNPS vers des excédents techniques florissants : dès la première année de la réforme, après 5 années de déficits croissants, la CNPS a enregistré des excédents ; et ces excédents ne cessent d'augmenter depuis 2013.

Mais la bonne nouvelle ne s'arrête pas à cet équilibre retrouvé qui renforce la sécurité du système de protection sociale. La CNPS ne s'est en effet pas contentée d'enranger les excédents ; elle a souhaité profiter de sa force retrouvée pour engager une réforme de très grande ampleur de la protection sociale ivoirienne. L'institution avait préparé, depuis plusieurs années, deux réformes majeures :

- La première est la création d'un nouveau régime de sécurité sociale pour les travailleurs non-salariés, aujourd'hui tenus à l'écart de tout dispositif de protection sociale formel. Le système en préparation, qui devrait être opérationnel d'ici quelques trimestres, offrira à plusieurs

millions de travailleurs mobiles et indépendants la possibilité de se constituer une retraite, et de bénéficier d'une couverture de prévoyance en cas d'accident ou de maladie.

- La seconde réforme majeure est la création d'un nouvel étage au niveau du système de protection sociale, avec des régimes de retraite complémentaire. La grande nouveauté de ces régimes est qu'ils fonctionneront par capitalisation, technique que les pays francophones pratiquent peu mais qui fait la vitalité des marchés de capitaux de nos voisins anglophones.

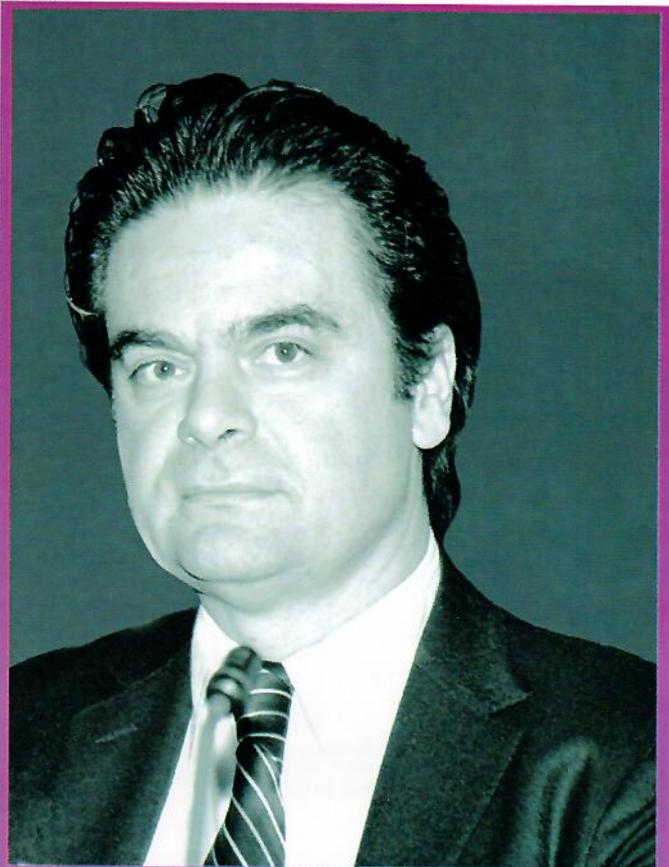
On le voit, la réforme de 2012 en Côte d'Ivoire est le fruit d'une prise de conscience générale du gouvernement et des partenaires sociaux ; et elle a produit deux effets intéressants que les décideurs de la zone CIPRES peuvent méditer : elle a non seulement permis au système de retrouver une situation d'équilibre financier, mais elle a aussi permis à la Côte d'Ivoire de s'engager dans d'ambitieux projets d'extension et de modernisation de la protection sociale.

Par

**M. Denis CHEMILLIER-GENDREAU**, Président Fondateur de FINACTU

**M. Thibault GAUTHIER**, Consultant Senior, FINACTU

**M. Karim DOSSO**, Consultant Senior, FINACTU

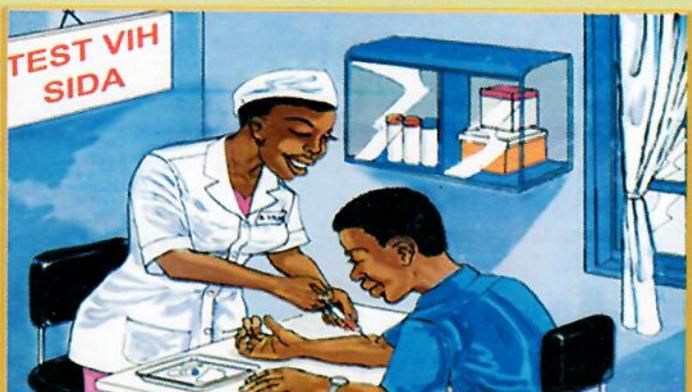


Denis CHEMILLIER-GENDREAU  
Président fondateur, Groupe FINACTU

## PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



**Respecter les consignes de sécurité, c'est prévenir les risques professionnels**



**Travailleurs, connaître son statut sérologique, c'est préserver sa vie**

**Le 30 Avril consacré Journée Africaine de la Prévention par les Etats membres de la CIPRES**